17 janvier 2018

# Consultation PACTE : chefs d'entreprise, prenez la parole

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises est entré dans une nouvelle phase. Depuis le 15 janvier et jusqu'au 5 février 2018, plusieurs propositions sont mises à consultation. Par ailleurs, la consultation est ouverte à toutes autres propositions.

N'hésitez donc pas à donner votre avis.

Pour connaitre les avis en détail de la CPME, cliquez sur chaque item :

| 1. Créer<br>*Objectif : Faciliter la création d'entreprise* | Avis CPME |
|---|---|
| - Rendre 100% des démarches administratives pour la création accessibles en ligne en 30 minutes, pour un coût limité | D'accord |
| - Création d'un registre unique de publicité des informations relatives aux entreprises | D'accord |
| - Assouplir les obligations pour les entrepreneurs créateurs d'entreprises | D'accord |
| - Ouvrir le collège et le lycée à la connaissance des entreprises | D'accord |
| La CPME propose également de :<br>- Harmoniser les demandes des greffes dans le traitement du registre du commerce et des sociétés (RCS)<br>- Améliorer le droit au compte bancaire pour les professionnels | |

| 2. Financer<br>*Objectif : Donner aux entreprises les moyens de se financer plus facilement* | Avis CPME |
|---|---|
| - Simplifier l'accès des PME aux marchés boursiers | D'accord |
| - Renforcer les sanctions en cas de dépassement des délais de paiement | D'accord |
| - Orienter l'épargne des Français vers les entreprises | D'accord |
| - Simplifier et rendre plus efficace le droit des sûretés pour permettre un financement facilité des entreprises | D'accord |
| - Encourager les nouveaux investisseurs en renforçant le droit des actionnaires minoritaires | Mitigé |
| - Créer un Plan d'épargne en actions pour les jeunes | D'accord |
| La CPME propose également de :<br>- Inciter à réinvestir les bénéfices des exercices dans l'entreprise en instaurant un taux réduit d'IS pour la fraction des résultats intégrée au capital des PME<br>- Mettre en place un mécanisme général d'exonération des plus-values lorsqu'elles sont réinvesties dans les PME | |

| 3. Développer<br>*Objectif : Aider les entreprises à grandir* | Avis CPME |
|---|---|
| - Alléger les seuils, notamment sociaux et fiscaux, hors code du travail et simplifier ces mêmes seuils. Donner des délais aux entreprises pour les mettre en œuvre | D'accord |
| - Imposer à la puissance publique de régler 20% de sa commande, au lieu de 5% aujourd'hui, au moment de la signature du contrat avec des PME | D'accord |
| - Revoir les dispositions fiscales destinées à promouvoir l'adhésion à un organisme de gestion agréée | D'accord |
| La CPME propose également de :<br>- Créer un contrat de croissance<br>- Faciliter les changements de statut des entreprises | |

| 4. Innover<br>*Objectif : Faire des entreprises françaises des leaders de l'innovation* | Avis CPME |
|---|---|
| - Améliorer les échanges entre recherche et entreprises | D'accord |
| - Créer un droit à l'innovation pour les salariés | Pas d'accord |
| - Protéger les inventions de nos entreprises | D'accord |
| La CPME propose également :<br>- Créer le statut de l'entreprise en transition numérique et technologique<br>- Instaurer une fiscalité réduite à l'exploitation en propre des brevets | |

| 5. Partager<br>*Objectif : Mieux associer les salariés aux résultats des entreprises* | Avis CPME |
|---|---|
| - Faire de l'intéressement et de la participation une réalité pour tous les salariés dans une logique de partage de la valeur | Mitigé |
| - Réexaminer les règles du forfait social et encourager l'épargne longue et l'actionnariat salarié | D'accord |
| - Accroître la transparence et la portabilité des droits acquis dans le cadre de l'épargne salariale | D'accord |
| - Ouvrir le reversement aux salariés d'une partie de la plus-value générée par des fonds d'investissement | D'accord |

| 6. Transformer<br>*Objectif : Donner aux entreprises la possibilité de définir de nouvelles règles de fonctionnement et de nouvelles missions* | Avis CPME |
|---|---|
| - Ouvrir la possibilité aux entrepreneurs qui le souhaitent d'adopter un objet social élargi | D'accord |
| - Mettre en place des fondations actionnaires | D'accord |
| - Renforcer l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance et les fonctions de direction des entreprises | D'accord |

| |
|---|
| La CPME propose également :<br>- Reconnaitre et valoriser l'engagement RSE des PME volontaires<br>- Encourager les groupements entre PME |

| 7. Exporter<br>*Objectif : Aider nos entreprises à conquérir des parts de marché à l'international* | Avis CPME |
|---|---|
| - Mettre en place un guichet unique à l'exportation | D'accord |
| - Former les dirigeants de PME au commerce international et à l'internationalisation des entreprises | D'accord |
| La CPME propose également :<br>- Optimiser les implantations à l'étranger autour du concept « Maison France »<br>- Revoir l'offre de services proposée par les différents acteurs<br>- Ouvrir le VIE à de nouveaux profils | |

| 8. Rebondir<br>*Objectif : Donner une seconde chance aux entrepreneurs qui ont échoué* | Avis CPME |
|---|---|
| - Améliorer la procédure de rétablissement professionnel | D'accord |
| - Supprimer la stigmatisation des entrepreneurs ayant connu l'échec | D'accord |
| - Favoriser l'adoption de plans de restructuration (consultation dans la perspective de l'adoption de la directive sur les cadres de restructuration préventifs et de sa future transposition) | D'accord |
| - Mieux identifier en amont les entreprises en difficultés, pour les accompagner | D'accord |
| La CPME propose également :<br>- Plafonner les frais liés à une procédure collective<br>- Mieux former les chefs d'entreprise pour les inciter à mieux réagir face aux difficultés | |

| 9. Transmettre<br>*Objectif : simplifier et améliorer les procédures de transmission* | Avis CPME |
|---|---|
| - Faciliter la reprise par les salariés | D'accord |
| - Assouplir le Pacte Dutreil concernant la facilitation des transmissions familiales | D'accord |
| La CPME propose également :<br>- Accorder au repreneur un délai pour se mettre en conformité avec la législation (sauf en matière d'hygiène et de sécurité)<br>- Revenir sur le mécanisme du droit d'information préalable des salariés | |